



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-031

PUBLIÉ LE 12 MARS 2019

Sommaire

DDT

32-2019-03-08-001 - Délégation de signature aux agents en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages)	Page 3
32-2019-03-11-003 - Subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire (1 page)	Page 6

DDT

32-2019-03-08-001

Délégation de signature aux agents en matière de fiscalité
de l'urbanisme

Délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme

Décision de délégation de signature aux agents de la DDT du Gers en matière de fiscalité de l'urbanisme

Le Directeur départemental des territoires du Gers

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu l'article 1723 sexies du code général des impôts ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;

Vu notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 21 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Philippe BLACHERE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires du Gers ;

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe BOUILLY, directeur adjoint,
- Monsieur Michel UHLMANN, chef du service territoire et patrimoines,
- Madame Chrystel BADIE, cheffe de l'unité application du droit des sols,
- Madame Christine PERISSE, adjointe à la cheffe d'unité ADS,
- Madame Valérie DUVIGNAU, responsable du pôle fiscalité au sein de l'unité application du droit des sols,

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la taxe locale d'équipement,
- de la taxe départementale des espaces naturels sensibles,
- de la taxe départementale pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement,
- de la redevance d'archéologie préventive.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe BOUILLY, directeur adjoint,
- Monsieur Michel UHLMANN, chef du service territoire et patrimoines,
- Madame Chrystel BADIE, cheffe de l'unité application du droit des sols,
- Madame Christine PERISSE, adjointe à la cheffe d'unité ADS,
- Madame Valérie DUVIGNAU, responsable du pôle fiscalité au sein de l'unité application du droit des sols,

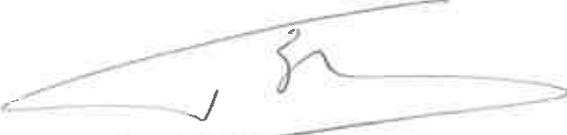
à effet de signer les réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations d'urbanisme constituent le fait générateur.

Article 3 : Sont désignés pour représenter le directeur départemental des territoires devant les tribunaux dans les affaires précisées à l'article 1 : M. Michel UHLMANN, chef du service territoire et patrimoines, 2 : Mme Chrystel BADIE, cheffe de l'unité application du droit des sols.

Article 4 : La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le **08 MARS 2019**

Le directeur départemental des territoires du Gers,



Philippe BLACHERE

DDT

32-2019-03-11-003

Subdélégation de signature pour l'exercice de la
compétence de l'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature pour compétence de l'ordonnateur secondaire

Direction départementale
des territoires du Gers

SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Article 1^{er} –

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Christophe BOUILLY, ingénieur divisionnaire des TPE, directeur adjoint,

M. Nicolas FLOUEST, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service eau et risques et animateur de la MISEN,

Mme Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, chef du service secrétariat général,

M. Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service sécurité, habitat, aménagement et réseau territorial,

M. Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service territoire et patrimoines,

M. Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service agriculture durable,

Mme Nathalie PELANNE, attachée d'administration, adjoint à la secrétaire générale,

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire. Elle porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 2 –

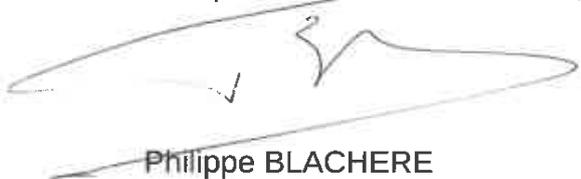
M. Xavier FAUGERES, technicien supérieur en chef, chef de l'unité budget/logistique,

à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les fiches d'engagement comptable auprès du CPCM,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Fait à Auch, le 11 mars 2019

le Directeur départemental des territoires,



Philippe BLACHERE